

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 24 septembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 30 septembre 2024

### TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION MAGNÉ/BESSINES/NIORT - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Aurore NADAL, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Cédric BOUCHET pouvoir à Emmanuel EXPOSITO, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Dominique SIX, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Noélie FERREIRA pouvoir à François GUYON, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Eric PERSAIS, Gérard LABORDERIE pouvoir à Alain LECOINTE, Lucien-Jean LAHOUSSE pouvoir à Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Mélina TACHE pouvoir à Florent SIMMONET, Florence VILLES pouvoir à Rose-Marie NIETO, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

#### **Titulaires absents excusés :**

Olivier D'ARAUJO, Nadia JAUZELON.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

#### TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION MAGNÉ/BESSINES/NIORT - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.1231-1-1 du Code des transports, « *sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité est compétente pour : [...] 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités* » ;

Vu la délibération C-21-02-2020 du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 adoptant le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;

Vu la délibération C-33-02-2020 du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération C-35-03-2023 du Conseil d'Agglomération en date du 27 mars 2023 approuvant le Schéma directeur cyclable des infrastructures du quotidien,

Vu la délibération C-57-06-2023 du 29 juin 2023 définissant les modalités d'action du Schéma directeur des infrastructures cyclables du quotidien,

Vu la délibération C-36-03-2023 du 27 mars 2023 autorisant le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement cyclable Magné/Bessines/Niort ;

Vu la délibération du 21 mai 2024 C-39-05-2024 définissant les objectifs et modalités de concertation du projet d'aménagement cyclable Magné/Bessines/Niort ;

Par délibération du 27 mars 2023, les élus communautaires ont validé le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraires cyclables entre Magné, Bessines et Niort par l'aménagement de l'avenue de Sevreau, de la rue Pierre Mendès-France, de la rue des Charmes et de l'avenue de la Rochelle. Cette opération, évaluée à 2 621 000 € HT (travaux, frais de maîtrise d'œuvre, frais annexes et études complémentaires), s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet Fonds mobilités actives lancé par l'Etat en 2020 et fait l'objet, à ce titre, d'une subvention de 883 000 €.

Ce premier projet structurant du Schéma directeur cyclable vise la création de voies vertes, infrastructures en site propre permettant un usage mixte piétons/vélos, le long des voies ciblées. Il vise la résorption des principales discontinuités cyclables de l'entrée sud-ouest du cœur d'agglomération et la desserte directe du Technopôle de Noron (3 000 emplois, siège du pôle universitaire), les zones d'activités de Saint-Liguaire et de la Mude (près de 6 000 emplois) ainsi que le traitement des principaux points dangereux vers l'hypercentre de Niort (10 000 emplois).

Considérant que ce projet prévoit la réalisation d'infrastructures cyclables, assimilées à des projets de création de voirie par la jurisprudence, et que le montant total de l'opération est supérieur au seuil de 1 900 000 €, il y a lieu, conformément à la lecture combinée des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les usagers, les habitants, et les différents acteurs concernés.

Les objectifs étaient de :

- Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
- Recueillir l'ensemble des usages nécessaires au projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
- Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues.

La concertation s'est déroulée du 14 juin au 15 juillet 2024. Elle a permis d'associer, pendant toute cette période les usagers, les habitants et les différents acteurs concernés par le projet d'aménagement.

Les modalités de concertation approuvées par le Conseil communautaire du 21 mai 2024 ont été mises en œuvre :

- La parution d'un avis d'engagement de la concertation dans deux journaux locaux ; cet avis est paru dans la rubrique « annonces légales » du Courrier de l'Ouest et de la Nouvelle République – édition du 31 mai 2024 ;
- L'affichage dans les mairies de Niort et Bessines ainsi qu'au siège de l'agglomération de la délibération engageant la concertation ;
- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des mairies concernées et au siège de l'agglomération, pendant toute la durée de la concertation, d'une présentation du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public ;
- La création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la communauté d'agglomération (<http://www.niortagglo.fr/>) qui a permis au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations ;
- La tenue d'une réunion publique : le mardi 9 juillet 2024 à 18h, au siège de la Communauté d'Agglomération du niortais à Niort ;

Ainsi, ce sont 120 personnes qui ont pu exprimer leur avis. Au global, 153 avis / réflexions ont été abordées.

Le bilan de cette concertation figure en annexe de la présente délibération. Il fait principalement état des observations concernant les thématiques suivantes :

- l'opportunité du projet ;
- les limites du périmètre d'opération ;
- la cohabitation piétons/vélos et le choix de la voie verte ;
- les intersections, les carrefours et la priorité du cycle ;
- le revêtement et le confort de circulation.

Cette première opération structurante du Schéma directeur cyclable peut être qualifiée de **projet plutôt fédérateur** notamment au regard :

- De la mobilisation importante engendrée avec 120 avis écrits et 26 personnes présentes lors de la réunion publique,
- Du fait que la très grande majorité des participants souligne le bien fondé du projet, apporte son soutien pour le voir se réaliser, et insiste notamment sur :
  - Le gain en termes de sécurité,
  - La mise en place d'un itinéraire continu et direct vers les pôles desservis.

Paradoxalement, une nuance est toutefois à apporter puisque les associations de défense des piétons et des cyclistes ont fait part de leur avis défavorable sur le projet présenté. Certaines d'entre elles comme l'AF3V allant même jusqu'à remettre en cause la nécessité d'une infrastructure dédiée sur l'avenue de la Rochelle, préférant un passage à 30 km/h de la voie.

Globalement, il s'agit donc d'une première opération très attendue, mais qui soulève de nombreux souhaits pour aller plus loin. Les limites du périmètre constituent la principale thématique de la concertation. Le Schéma cyclable voté par les élus communautaires permet de répondre à la plupart des besoins recensés, qu'ils soient situés sur des itinéraires de niveau communautaire ou communal. Cette concertation a permis aux citoyens de manifester leur volonté de voir se développer rapidement des itinéraires cyclables sécurisés.

Le choix de la voie verte et la cohabitation induite avec les piétons notamment sur l'avenue de la Rochelle a été pointé comme inadapté sur cet itinéraire par les associations d'utilisateurs qui souhaitent une séparation stricte des flux.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan de la concertation,
- Décide de poursuivre le projet d'aménagement d'itinéraires cyclables entre les communes de Magné, Bessines et Niort.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

**Sophie BOUTRIT**

**Anne-Sophie GUICHET**

**Secrétaire de séance**

**Déléguée du Président**